

N° ARR_24_2371_VOI_AL_TI
Commune déléguée de TILLIERES

ARRETE DE VOIRIE PORTANT ALIGNEMENT

Le Maire de la Commune de Sèvremoine,

Vu le courrier du 23/09/2024 par lequel PROGEO Conseils demeurant à 8 bis, place St Jacques 44190 CLISSON, demande l'alignement des parcelles cadastrées A 2300 -2301, sur la commune déléguée de TILLIERES ,
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2212-1, L2212-2 et L. 3221-4
Vu le Code de la voirie routière, notamment les articles L. 113-2 et L. 115-1,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

ARRETE

Article 1er - Alignement

L'alignement des points A et B est conforme au plan établi par le demandeur et enregistré sous le numéro de dossier 2024002 (cf. plan annexé).

Article 2 - Droit des tiers

Le présent arrêté est délivré sous réserve du droit des tiers qui demeurent expressément réservés et des règlements en vigueur.

Article 3 - Formalités d'urbanisme.

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

Si des travaux en limite de voie sont envisagés à la suite de la délivrance de cet arrêté, le bénéficiaire devra présenter une demande spécifique à cette fin.

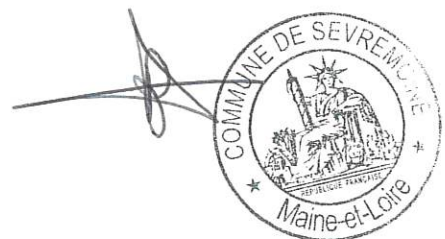
Article 4 - Validité et renouvellement de l'arrêté

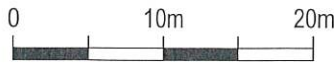
Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai de UN an à compter du jour de sa délivrance, dans le cas où aucune modification des lieux n'interviendrait sur cette période. A défaut, une nouvelle demande devra être effectuée.

Il n'est pas créateur de droit et peut être retiré à tout moment.

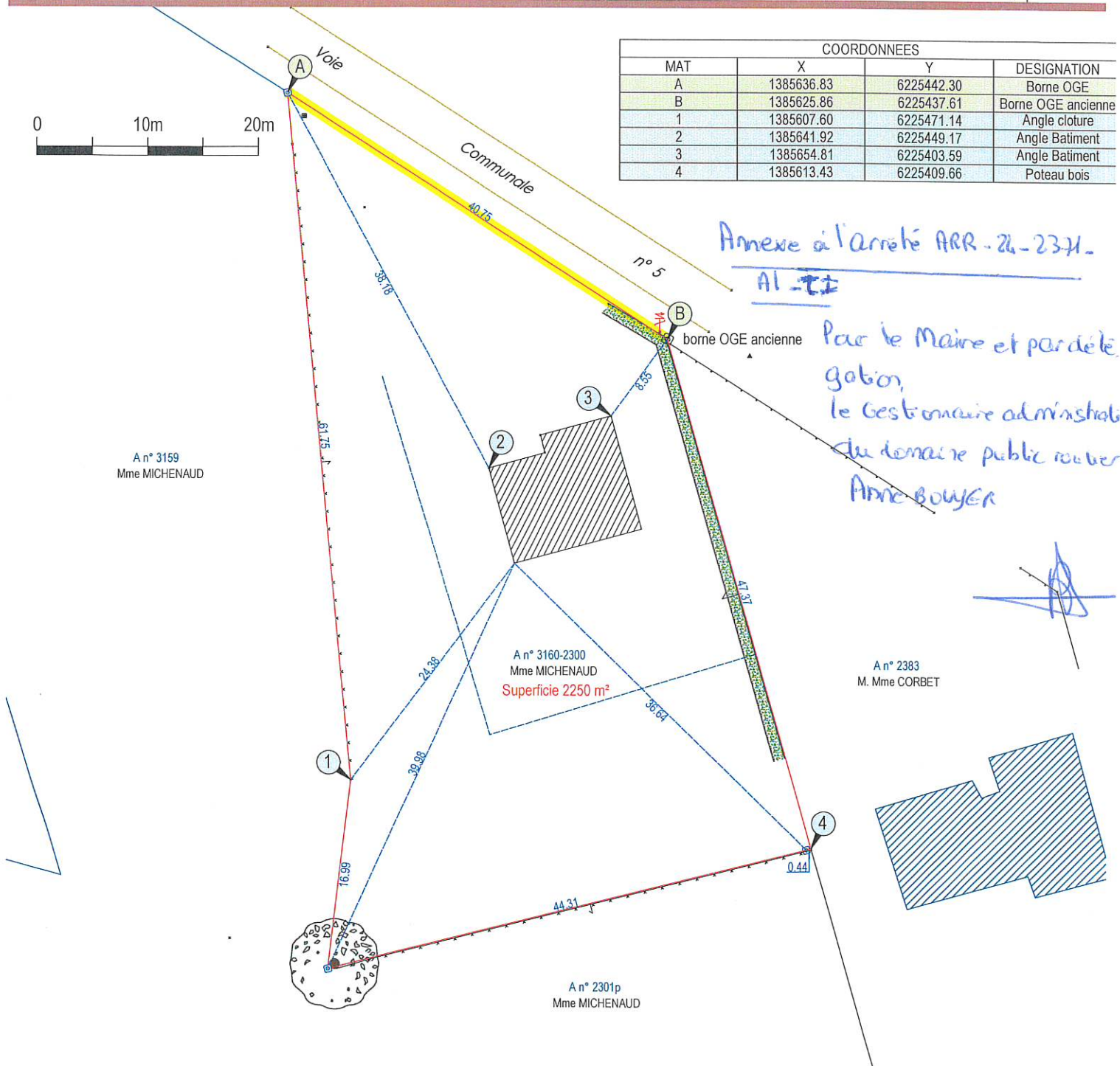
Une copie est adressée pour information à la mairie annexe de TILLIERES.

Fait à Sèvremoine, le 11/12/2024
Pour le Maire, par Délégation,
La gestionnaire administrative
du domaine public routier,
Anne BOUYER





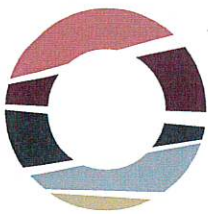
COORDONNEES			
MAT	X	Y	DESIGNATION
A	1385636.83	6225442.30	Borne OGE
B	1385625.86	6225437.61	Borne OGE ancienne
1	1385607.60	6225471.14	Angle clôture
2	1385641.92	6225449.17	Angle Batiment
3	1385654.81	6225403.59	Angle Batiment
4	1385613.43	6225409.66	Poteau bois



Date	Modifications	Visa
09/07/2024	Plan de division et bornage	PL
11/07/2024	Plan de délimitation	PL

S. LEBOEUF - N. DECHENAUX

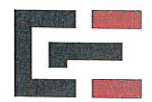
DOSSIER n° 2024 002



**PROGEO
 CONSEILS**
 Géomètres-Experts

8bis, Place Saint Jacques
 44 190 CLISSON

Tel : 02.40.54.02.30
 contact@progeoconseils.com



GÉOMÈTRE-EXPERT
 CONSEILLER VALORISER GARANTIR